

Horizon 2022

Orientations stratégiques

Anticipation

Aider les branches professionnelles et les entreprises à disposer d'une vision prospective sur leurs métiers et leurs compétences

Alternance

Accompagner les branches professionnelles et les entreprises dans le développement quantitatif et qualitatif de l'alternance

Proximité

Garantir un service de proximité aux entreprises, quelle que soit leur taille, associant un accompagnement « physique » et digital sur l'ensemble du territoire

Partenariats

Œuvrer avec les branches professionnelles pour développer et animer des partenariats avec les acteurs de la formation garantissant une valeur ajoutée

Services

Accompagner les branches professionnelles et les entreprises qui le souhaitent dans la mise en œuvre de services Alternance-Compétences, en s'appuyant sur un financement dédié

Territoires

Promouvoir le secteur du commerce et ses métiers, notamment en assurant le relais des politiques emploi-formation des branches professionnelles dans les territoires



« Devenir le partenaire de confiance au service des compétences du Commerce de demain »

Le Conseil d'administration de l'Opcommerce s'est doté de nouvelles orientations stratégiques. Elles s'inscrivent dans le cadre de la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 et s'articulent autour de six axes d'actions prioritaires à l'horizon 2022.

À travers ces orientations stratégiques, les administrateurs de l'Opcommerce se fixent une ambition pour les trois années à venir : *« Devenir le partenaire de confiance au service des compétences du Commerce de demain »*

Cette ambition se traduit par la capacité de l'Opcommerce à proposer une offre de services cohérente et intégrée, de l'identification des futurs métiers et besoins en compétences des entreprises et des salariés du commerce, jusqu'à la mise en œuvre de démarches opérationnelles et innovantes.

Cette offre de services s'appuie sur l'expertise et le professionnalisme des équipes de l'Opcommerce. Elle fait l'objet d'une évaluation permanente de son efficacité afin de garantir un accompagnement et des prestations adaptées aux besoins des branches professionnelles et des entreprises du commerce.

Anticipation

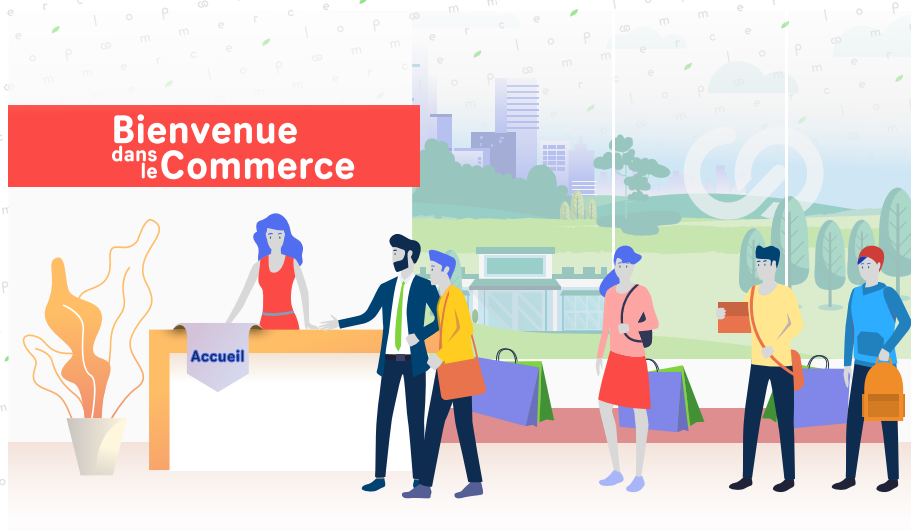
Aider les branches professionnelles et les entreprises à disposer d'une vision prospective sur leurs métiers et leurs compétences.



- Accompagner les branches professionnelles dans l'élaboration de leur GPEC (Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), déclinable jusqu'au niveau des territoires, en mesurant l'impact des évolutions socio-économiques, écologiques, technologiques et réglementaires sur les métiers et les organisations.
- Aider les branches professionnelles dans la création et la mise en œuvre de leurs dispositifs de certification, en favorisant les synergies interbranchés et l'articulation avec les diplômes et titres.
- Proposer des démarches de diagnostic aux entreprises leur permettant d'anticiper les évolutions du commerce, en lien avec les démarches GPEC conduites dans leur branche professionnelle.

Alternance

Accompagner les branches professionnelles et les entreprises dans le développement quantitatif et qualitatif de l'alternance



- S'approprier la mise en œuvre de l'apprentissage et favoriser son développement en articulation avec le contrat de professionnalisation, dans le cadre d'une gestion administrative performante.
- Aider les entreprises, quelle que soit leur taille, à atteindre leurs objectifs en matière d'alternance.
- Renforcer l'accompagnement des entreprises « primo-employeurs » d'alternants en favorisant, notamment, le développement d'un tutorat de qualité et, le cas échéant, grâce au contrat de professionnalisation expérimental.
- Attirer les jeunes vers les entreprises et les métiers du commerce.

Proximité

Garantir un service de proximité aux entreprises, quelle que soit leur taille, associant un accompagnement « physique » et digital sur l'ensemble du territoire

- Établir une relation « client » personnalisée avec les entreprises en déployant une offre de services à haute valeur ajoutée.
- Développer et mettre à disposition une offre de formation de qualité à tarifs négociés (Click&Form).



- Favoriser l'accès à la formation des salariés du commerce en s'appuyant sur la nouvelle définition de l'action de formation, l'AFEST (Action de formation en situation de travail), la Pro A... et en recherchant des cofinancements externes, notamment au niveau local.
- Proposer des démarches de formation adaptées au public des Travailleurs non-salariés (TNS) pour les branches professionnelles qui le souhaitent et qui les auront inscrites dans leurs accords.

Partenariats

Œuvrer avec les branches professionnelles pour développer et animer des partenariats avec les acteurs de la formation garantissant une valeur ajoutée

- Identifier les partenaires potentiels sur tous les territoires et favoriser la création d'organismes de formation ou de CFA dans les zones non couvertes, garantissant un accès à la formation de qualité pour tous.



- Développer un label « Les écolés du commerce » avec les organismes de formation et les CFA qui partagent les enjeux des branches professionnelles du commerce.
- Stimuler l'innovation pédagogique dans une logique d'efficacité opérationnelle des démarches de développement des compétences.

Services

Accompagner les branches professionnelles et les entreprises qui le souhaitent dans la mise en œuvre de services Alternance-Compétences, en s'appuyant sur un financement dédié



- Identifier les enjeux emploi-formation stratégiques des branches professionnelles qui nécessiteraient un financement dédié au-delà des dispositifs légaux.
- S'appuyer sur les atouts de l'offre de services aux entreprises de moins de 50 salariés pour proposer des solutions « clé en main » à toutes les entreprises.
- Être force de proposition dans l'expérimentation et la mise en place de nouvelles solutions Alternance-Compétences, en favorisant les dynamiques territoriales avec les acteurs emploi-formation locaux et en mobilisant les financements externes disponibles.

Territoires

Promouvoir le secteur du commerce et ses métiers, notamment en assurant le relais des politiques emploi-formation des branches professionnelles dans les territoires



- Favoriser les échanges, les mutualisations et les synergies entre les branches professionnelles du secteur du commerce, tout en respectant les spécificités de chacune d'elle.
- Développer des partenariats avec les acteurs de l'orientation et de l'insertion dans les régions afin d'attirer les jeunes vers les métiers du commerce.
- Assurer au niveau régional et local le relais des politiques emploi-formation des branches professionnelles du secteur du commerce auprès des acteurs du territoire.
- Déployer l'offre de services de l'Opcommerce dans les Départements et Régions d'Outre-Mer (DROM).